

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 décembre 2013.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013**

**2013 DU 308** - Dénomination d'une voie « rue Louise Hervieu » (12e).

**Mme Anne HIDALGO, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination "rue Louise Hervieu" à la voie identifiée par l'indicatif DI/12, à Paris (12<sup>e</sup>) ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement, en date du 9 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO,

Délibère :

La dénomination "rue Louise Hervieu" est attribuée à la voie publique identifiée par l'indicatif DI/12, commençant au numéro 54, rue du Charolais et finissant au numéro 116, avenue Daumesnil (12<sup>e</sup>).